

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2515

15 octobre 2008

### SOMMAIRE

Aberdeen European Balanced Property Fund .....	120720	Juragent S.A. ....	120686
Abowijs International S.A. ....	120675	L & R S.à r.l. ....	120682
Acca Investissement S.A. ....	120681	Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l. ....	120683
Alster S.à r.l. ....	120715	Mamiom Technologies S.A. ....	120676
Armadillo S.A. ....	120720	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR .....	120689
Artemor S.à r.l. ....	120678	Matrix Montpellier Holdco S.à r.l. ....	120675
Atlantide S.A. ....	120691	Mercurio Retail S.à r.l. ....	120691
Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie ....	120682	M.I.T.L. ....	120680
B & B S.A. ....	120686	Movytel S.A. ....	120683
Belgravia Swiss 2 .....	120719	MRP Investments S.à r.l. ....	120684
Blaustein S.A. ....	120678	Neuro-Project SA .....	120680
Boro Investments (Lux) S.à r.l. ....	120686	NextWeb Holdings S.à r.l. ....	120692
Camuzzi International S.A. ....	120688	Onyx International SA .....	120689
Cap Est S.à r.l. ....	120690	Paninvest S.A. ....	120676
CGS International Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	120689	Passiflora S.A. ....	120679
CGS International Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	120692	Project International SA .....	120674
Charterhouse Capri II .....	120682	Providence Luxembourg S.à r.l. ....	120677
Chondropharm International S.A. ....	120674	Pro Voyages S.A. ....	120674
Colim S.A. ....	120674	Quibrony S.A. ....	120678
ComCo S.A. ....	120677	Real Pol Investments S.A. ....	120681
De Mello Holding S.A. ....	120675	Resam Luxembourg S.à r.l. ....	120679
Est Lux Constructions Sàrl .....	120718	Re World S.A. ....	120679
Faltoyano Investments S.A. ....	120687	Saturn Luxembourg .....	120682
Financière Daunou 13 S.A. ....	120683	SDB Mercurio S.à r.l. ....	120676
Foetz S.A. ....	120688	Sirena S.A. ....	120680
G4S Security Services S.A. ....	120690	Skepsy S.A. ....	120686
Granello S.A. ....	120687	Stensborg S.A. ....	120677
HEDF II UK Residential S.à r.l. ....	120688	Sublimo S.A. ....	120681
HEDF Isola GP S.à r.l. ....	120687	Sunflower Investments S.A. ....	120680
HKE Fund Management Limited S.à r.l. ....	120720	Sybaris S.A. ....	120681
Home 2 Creation S.à r.l. ....	120684	The 21st Century Fund .....	120685
I.G. Investments S.A. ....	120678	Thomson Reuters Finance S.A. ....	120690
JPS Invest s.à r.l. ....	120691	Unitrans Immobilière S.A. ....	120684
		Unitrans S.A. ....	120685
		Venere S.A. ....	120675
		Wemaro S.A. ....	120679

**Pro Voyages S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 88.118.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008126053/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07221. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Project International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 85.235.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI  
63-65, rue de Merl, L-2146, LUXEMBOURG  
*Experts Comptables*  
Signature

Référence de publication: 2008126069/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09427. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Colim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 16.607.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2008126044/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09363. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Chondropharm International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 127.961.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008126319/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00890. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Venere S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 60.187.

Les comptes annuels au 29 février 2008 régulièrement approuvés, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

26 SEPTEMBRE 2008.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2008126017/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00200. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Abowijs International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 31.922.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2008126041/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09358. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**De Mello Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 103.334.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126333/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00846. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Matrix Montpellier Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.401.

La version abrégée des comptes de liquidation du 1<sup>er</sup> janvier au 5 septembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Jacques de Patoul.

Référence de publication: 2008126350/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00059. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Paninvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 128.482.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 septembre 2008*

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

PANINVEST S.A.

Thierry SCHMIT / N. SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126137/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Mamiom Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 103.472.

—  
Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126326/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00887. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**SDB Mercurio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 141.016.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 23 juillet 2008*

Par résolutions adoptées en date du 23 juillet 2008, les associés de la Société ont pris acte de la démission de M. Xavier Poncelet et de Mme Halima el Mouden de leurs postes de gérants B de la Société avec effet au 23 juillet 2008 et ont décidé de nommer en remplacement avec effet au 23 juillet 2008 (i) M. Enrico Biffi, né le 22 septembre 1962 à Milan, Italie, demeurant à Via Mattcottti 11/c, Peschiera Borromeo, Italie et (ii) M. Enzo Danesi, né le 20 juillet 1965 à Cazzago San Martino, Italie, demeurant à Via Dosso Oriane 21, Adro, Italie, en tant que gérants B de la Société pour une durée indéterminée.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société se compose depuis le 23 juillet 2008 de la manière suivante:

- Mme Marie-Eve Nyssen, gérant A;
- M. Renato Lavorato, gérant A;
- M. Ismael Dian, gérant A;
- M. Enrico Biffi, gérant B; et
- M. Enzo Danesi, gérant B.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

SDB Mercurio S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008126308/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**ComCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 112.813.

—  
*Extrait du procès-verbal  
de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 septembre 2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008/2009 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Alessandro Bertonazzi, employé privé, né le 19 mars 1975 à Castel San Giovanni (Italie), demeurant 59A, rue Principale, L-8365 Hagen, administrateur délégué;  
Dominique Ransquin, employé privé, né le 4 septembre 1951 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur;  
Romain Thillens, employé privé, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg) demeurant professionnellement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

H.R.T Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
ComCo S.A., Société Anonyme  
Signature  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2008126342/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Providence Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 107.946.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126337/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00866. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Stensborg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 125.216.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 septembre 2008*

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

STENSBORG S.A.  
Thierry SCHMIT / N. SCHMITZ  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126147/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**I.G. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 66.562.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI  
63-65, rue de Merl, L-2146, LUXEMBOURG  
*Experts Comptables*  
Signature

Référence de publication: 2008126073/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09433. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Artemor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 120.986.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126334/8817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00880. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Quibrony S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 121.912.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 septembre 2008*

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

QUIBRONY S.A.  
Thierry SCHMIT / N. SCHMITZ  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008126142/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Blaustein S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 100.047.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126330/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00885. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Resam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 134.522.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126332/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00844. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Wemaro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 45.565.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126336/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00859. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Passiflora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 121.645.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 septembre 2008*

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

PASSIFLORA S.A.

Thierry SCHMIT / N. SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126139/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Re World S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 133.730.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 septembre 2008*

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommée en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A, SERVICES S.A.

RE WORLD S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008126144/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Sirena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 125.215.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 septembre 2008*

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

SIRENA S.A.

Thierry SCHMIT / N. SCHMITZ

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008126145/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06272. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Sunflower Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 130.661.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 septembre 2008*

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommée en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

SUNFLOWER INVESTMENTS S.A.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2008126149/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06293. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**M.I.T.L., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 122.281.

—  
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 09/07/2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008126387/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 août 2008, réf. DSO-CT00080. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080146470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Neuro-Project SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 95.831.

—  
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 01/07/08.

*Signature.*

Référence de publication: 2008126378/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09317. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Sublimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 75.824.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 01/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008126375/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2008, réf. DSO-CU00295. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080146444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Real Pol Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.179.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008126343/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00646. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Sybaris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 124.345.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 septembre 2008*

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

SYBARIS S.A.

Thierry SCHMIT / N. SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126150/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Acca Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 123.699.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 septembre 2008*

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

ACCA INVESTISSEMENT S.A.

Thierry SCHMIT / N. SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126157/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Charterhouse Capri II, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/09/2008.

*Pour Charterhouse Capri II S.A.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008126140/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00230. - Reçu 30,0 euros.*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 8, Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 11.651.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01-10-08.

Da Silva Antonio

*Le Gérant*

Référence de publication: 2008126164/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09161. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Saturn Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 129.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008126434/239/12.

(080146487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**L & R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 124.106.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wilwerdange, le 1/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008126389/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2008, réf. DSO-CS00334. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080146474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Financière Daunou 13 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 124.286.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 septembre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Mathieu Paillat, avec adresse au 14, rue Rémy Dumoncel, 75014 Paris, France, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat
- nomination de Benoît Chéron, avec adresse au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126388/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Movytel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 101.863.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2008*

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008126370/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.850,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 101.699.

En date du 12 juin 2008, l'associé MEIF Luxembourg Holdings S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 109 parts sociales à l'associé MEIF II LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- MEIF Luxembourg Holdings S.A., détient 691 parts sociales dans la société
- MEIF II LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l, détient 303 parts sociales dans la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Référence de publication: 2008126396/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**MRP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 768.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.257.

## EXTRAIT

Il résulte de l'augmentation de capital social de Mercurio Retail Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.812, en date du 21 juillet 2008, que Captiva Capital Partners III SCA, associé unique de la Société à cette date, a apporté l'intégralité des 6.148 parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la Société à Mercurio Retail Holding S.à r.l.

Ainsi, à compter du 21 juillet 2008, Mercurio Retail Holding S.à r.l. est devenu l'associé unique de la Société.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

MRP Investment S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008126310/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Home 2 Creation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 200, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 132.978.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03-10-08.

ADDABBO Giovanni

*Le Gérant*

Référence de publication: 2008126179/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Unitrans Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 89.052.

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance. Elle décide de nommer pour une nouvelle période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009:

- Monsieur Jean-Luc GASTALDELLO, demeurant à F-Briey, 28, rue Coix La Pate

- Mademoiselle Karin Monschauer, employée privée, demeurant à Foetz

- Monsieur Enzo Chiarcos, industriel, demeurant à Foetz

et comme Commissaire

BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège social à Luxembourg

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008127024/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Unitrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 89.051.

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance. Elle décide de nommer pour une nouvelle période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009:

- Monsieur Jean-Luc GASTALDELLO, demeurant à F-Briey, 28, rue Coix La Pate
- Mademoiselle Karin Monschauer, employée privée, demeurant à Foetz
- Monsieur Enzo Chiarcos, industriel, demeurant à Foetz

et comme Commissaire

BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège social à Luxembourg

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008127025/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**The 21st Century Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 80.520.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 25 avril 2008*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de:

- de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009, les mandats des Administrateurs suivants:

- \* Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- \* Monsieur Jean HECKMUS, Administrateur

- ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Edward de BURLET

- nommer, sous réserve du nihil obstat par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et pour une période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009, Monsieur Dominique DUBOIS en qualité d'Administrateur

- renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Jean HECKMUS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Dominique DUBOIS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Véronique JEAN / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Principal / Mandataire Princial

Référence de publication: 2008127029/1183/35.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Skepsy S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 46.231.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.10.08.

*SKEPSY S.A. (EN LIQUIDATION)*

Adrien SCHAUS

*Liquidateur*

Référence de publication: 2008126851/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00256. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Boro Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 106.469.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126887/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09137. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**B & B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 51.314.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat d'administrateurs de la société B & B S.A., établie au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 51 314.

Luxembourg, le 19/09/2008.

Lex THIELEN / Philippe STROESSER / SARAH SA

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008126937/318/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Juragent S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 88.217.

Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège social de la société JURAGENT SA, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 88 217 qui était préalablement domiciliée en mon étude au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

Luxembourg, le 19/09/2008.

M<sup>e</sup> Lex THIELEN.

Référence de publication: 2008127087/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Faltoyano Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 92.661.

Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège social de la société FALTOYANO INVESTMENTS SA, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 92 661, qui était préalablement domiciliée en mon étude au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

Luxembourg, le 19/09/2008.

M<sup>e</sup> Lex THIELEN.

Référence de publication: 2008127088/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Granello S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.809.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 mai 2008*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 16 Mai 2008 de Granello SA, il a été décidé comme suit:

- De révoquer Monsieur Hans van de Sanden en qualité d'administrateur et délégué à la gestion journalière de la société avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Doeke van der Molen, né le 1<sup>er</sup> mars 1969 à Hengelo (O), Pays-Bas, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme administrateur de la société avec effet au 19 mai 2008 et pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet au 25 mars 2008.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

*Mandaté à cet effet*

Signatures

Référence de publication: 2008127082/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09173. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**HEDF Isola GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.989.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 22 septembre 2008*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:
  - \* David Scott Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.
- D'accepter la nomination de:
  - \* Monsieur Kenneth Gordon Macrae, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Référence de publication: 2008127010/7832/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**HEDF II UK Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.823.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 22 septembre 2008*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Scott Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Kenneth Gordon Macrae, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Référence de publication: 2008127013/7832/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Camuzzi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.482.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 septembre 2008*

1/ Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Fabrizio GARILLI, demeurant à 26, Via Sidoli, I-29100 Piacenza, Italie, Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Rodolfo ZURCHER, demeurant Via Canavee, 6946 Ponte Capriasca, Suisse,

- Monsieur Franco CASTAGNOLA, demeurant à Frazione Praietta n.2, 27042 Robecco Pavese (PV), Italie,

- Monsieur Luigi CARNELLI, demeurant à Corso Pestalozzi 4a, 6901 Lugano, Suisse,

- Monsieur Giovanni MOLO, demeurant à Via G.B. Pioda 5, 6901 Lugano, Suisse,

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127022/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Foetz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 42.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008127174/272/12.

(080147941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**CGS International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 65.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.570.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 10 septembre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 10 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

SGG Corporate Services S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008127113/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

—  
Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 477/2008 en date du 2 septembre 2008 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

*Notaire*

Référence de publication: 2008127184/208/15.

(080148223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Onyx International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 117.087.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 juillet 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Fabio MAZZONI de son poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Charles MEYER, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008126946/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00962. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**G4S Security Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.  
R.C.S. Luxembourg B 9.546.

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société qui s'est tenue en date du 29 novembre 2007 à Luxembourg que:

- le conseil a pris note de la démission au 31 décembre 2007 de Monsieur Hans Bennetzen, domicilié à B-1200 Bruxelles, 8, Square Vergote, (Belgique), en sa qualité d'administrateur et de président du conseil d'administration avec effet au 31 décembre 2007;

- en remplacement le conseil a nommé par cooptation administrateur et président du conseil d'administration Monsieur Hans Duijst, domicilié à NL-1231KM Loosdrecht, 47, Nieuw Loosdrechtsedijk (Pays-Bas) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à venir en 2008.

Seront dès lors administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à venir en l'année 2008:

- Monsieur Hans Duijst;
- Monsieur Jean-Claude Juchem;
- Monsieur Michel Molitor;
- Monsieur Robert Wiot.

Luxembourg le 13 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008126360/321/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Thomson Reuters Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 45.994.

Par lettre du 4 septembre 2008 Monsieur William James DesLauriers a démissionné comme membre du conseil d'administration avec effet au 5 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THOMSON REUTERS FINANCE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008126233/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Cap Est S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 78.870.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3.10.08.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008126304/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00601. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Mercurio Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.861.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'augmentation de capital social de Mercurio Retail Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.812, en date du 21 juillet 2008, que Captiva Capital Partners IH SCA, associé unique de la Société à cette date, a apporté l'intégralité des 8.100 parts sociales qu'il détenait dans le capital de la Société à Mercurio Retail Holding S.à r.l.

Ainsi, à compter du 21 juillet 2008, Mercurio Retail Holding S.à r.l. est devenu l'associé unique de la Société.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

Mercurio Retail S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008126312/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00319. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Atlantide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.326.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 2008*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Anthony Bonneville, administrateur de sociétés, demeurant 264, rue des Montagnes à F-62131 Vaudricourt, de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sarl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008126371/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08316. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**JPS Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.257.

—  
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20/08/08.

*Signature.*

Référence de publication: 2008126453/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 août 2008, réf. DSO-CT00255. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080146484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**CGS International Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 118.868.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.719.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 10 septembre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 10 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

SGG Corporate Services S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008127112/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**NextWeb Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.536.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "NextWeb Holdings S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on 2 September 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.536.

The meeting is presided by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing at Russange (F).

The chairman appoints as secretary Mr Guy DECKER, employee, residing at Gosseldange and the meeting elects as scrutineer M<sup>e</sup> Charles de KERCHOVE, lawyer, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Reclassification of the current 12,500 (twelve thousand five hundred) issued shares of the Company into ordinary shares;
3. First increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 77,500 (seventy-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 90,000 (ninety thousand Euro) by the issuance of (i) 77,499 (seventy-seven thousand four hundred ninety-nine) new Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and (ii) 1 (one) new Preferred A Share with a nominal value of EUR 1 (one Euro);
4. Subscription and payment by the sole shareholder of (i) 37,499 (thirty-seven thousand four hundred ninety-nine) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) of Company by way of contribution in cash of EUR 37,499 (thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euro) and (ii) 1 (one) new Preferred A Share with a nominal value of

EUR 1 (one Euro) of the Company by way of contribution in cash of EUR 400,000 (four hundred thousand Euro) of which EUR 399,999 (three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro) shall be allocated to the share premium;

5. Subscription and payment by Sunstyle Enterprises Limited of 40,000 (forty thousand) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) of the Company by way of contribution in cash of EUR 40,000 (forty thousand Euro);

6. New composition of the shareholding of the Company;

7. Second increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro) so as to raise it from its new amount EUR 90,000 (ninety thousand Euro) to EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) by the issuance of (i) 9,999 (nine thousand nine hundred ninety-nine) new Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and (ii) of 1 (one) Preferred B Share with a nominal value of EUR 1 (one Euro).

8. Subscription and payment by Sunstyle Enterprises Limited of the (i) 9,999 (nine thousand nine hundred ninety-nine) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) of the Company and of the (ii) 1 (one) Preferred B Share with a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a share premium of EUR 20,000 (twenty thousand Euro), by way of contribution to the Company of all the shares of Blomedia.pl Sp. Z o.o and NextWeb Ventures Sp. Z o.o, having a total net value of EUR 30,000 (thirty thousand Euro);

9. New composition of the shareholding of the Company;

10. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions;

11. Full restatement of the Company's articles of association;

12. Appointment of new managers of the Company; and

13. Miscellaneous.

After the foregoing was unanimously approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waive its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to reclassify the 12,500 (twelve thousand five hundred) issued shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares.

*Third resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 77,500 (seventy-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 90,000 (ninety thousand Euro) by the issuance of (i) 77,499 (seventy-seven thousand four hundred ninety-nine) new Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and (ii) 1 (one) new Preferred A Share with a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a share premium of EUR 399,999 (three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in cash for a global amount of EUR 477,499 (four hundred seventy-seven thousand four hundred ninety-nine Euro).

*Fourth resolution*

Pursuant to the above third resolution, it is resolved to accept the subscription and payment by the sole shareholder (hereafter the "Cash Contributor A") of (i) 37,499 (thirty-seven thousand four hundred ninety-nine) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) of Company by way of contribution in cash of EUR 37,499 (thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euro) and of (ii) 1 (one) new Preferred A Share with a nominal value of EUR 1 (one Euro) of the Company by way of contribution in cash of EUR 400,000 (four hundred thousand Euro) of which EUR 399,999 (three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro) shall be allocated to the share premium.

*Cash Contributor A's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Cash Contributor A, here represented by Mr Charles de KERCHOVE, pre-named, by virtue of a proxy given on 23 September 2008.

The Cash Contributor A declares to subscribe the above 37,499 (thirty seven thousand four hundred ninety-nine) Ordinary Shares and the above 1 (one) preferred A Share and to pay them up entirely together with the above share premium by a contribution in cash amounting to EUR 437,499 (four hundred thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euro) (the "Cash Contribution A").

*Fifth resolution*

Pursuant to the above third resolution, it is further resolved to accept the subscription and payment by Sunstyle Enterprises Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Agiou Pavlou 15, LEDRA HOUSE, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus (hereafter the "Cash Contributor B"), of 40,000 (forty thou-

sand) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) of the Company by way of contribution in cash of EUR 40,000 (forty thousand Euro).

*Cash Contributor B's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Cash Contributor B, here represented by Mr. Charles de KERCHOVE, pre-named, by virtue of a proxy given on 23 September 2008.

The Cash Contributor B declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely together by a contribution in cash amounting to EUR 40,000 (forty thousand Euro) (the "Cash Contribution B").

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the Cash A Contribution and Cash B Contribution has been given to the undersigned notary, so that the total amount of EUR 477,499 (four hundred seventy-seven thousand four hundred ninety-nine Euro) is from now on at the free disposal of the Company.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à.r.l.: 49,999 Ordinary Shares and 1 Preferred A Share; and
- Sunstyle Enterprises Limited: 40,000 Ordinary Shares.

The notary acts that the 90,000 (ninety thousand) shares, representing the entire new share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

*Seventh resolution*

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro) so as to raise it from EUR 90,000 (ninety thousand Euro) to EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) by the issuance of (i) 9,999 (nine thousand nine hundred ninety-nine) new Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and (ii) of 1 (one) Preferred B Share with a nominal value of EUR 1 (one Euro).

*Eighth resolution*

Pursuant to the above seventh resolution, it is unanimously resolved to accept the subscription and payment by Sunstyle Enterprises Limited (hereafter the "Contributor in Kind") of the above (i) 9,999 (nine thousand nine hundred ninety-nine) additional Ordinary Shares and of (ii) 1 (one) Preferred B Share, subject to the payment of a share premium of EUR 20,000 (twenty thousand Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of (i) 100 (one hundred) shares held in Blomedia.pl Sp. z o.o, a company incorporated under the laws of Poland, with its principal offices at Ekologiczna 16/1, 02-798, Warsaw, Poland ("Blomedia") and (ii) 100 (one hundred) shares held in NextWeb Ventures Sp z o.o, a company incorporated under the laws of Poland, with its principal offices at Ekologiczna 16/1, 02-798, Warsaw, Poland ("Nextweb") (the "Contribution in Kind") by Sunstyle Enterprises Limited and having a total net value of EUR 30,000 (thirty thousand Euro).

*Contributor in Kind's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor in Kind, here represented by Mr Charles de KERCHOVE, pre-named, by virtue of a proxy given on 23 September 2008

The Contributor declares to subscribe the above 9,999 (nine thousand nine hundred ninety-nine) Ordinary Shares and of 1 (one) Preferred B Share, subject to the payment of a share premium for an amount of EUR 20,000 (twenty-thousand Euro), and to pay them up entirely by a contribution in kind (the "Contribution in Kind").

*Evaluation*

The net value of this Contribution in Kind is EUR 30,000 (thirty thousand Euro). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 24 September 2008, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's in Kind existence*

Copy of the statement of contribution value together with a copy of a share contribution agreement supporting the Contribution in Kind have been given to the undersigned notary.

The Contributor in Kind declared that there exists no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

*Ninth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l. 49,999 Ordinary Shares and 1 Preferred A Share; and
- Sunstyle Enterprises Limited: 49,999 Ordinary Shares and 1 Preferred B Share.

It is further unanimously resolved to classify the 49,999 Ordinary Shares held by Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.a r.l. into Class A Ordinary Shares and the 49,999 Ordinary Shares held by Sunstyle Enterprises Limited into Class B Ordinary Shares

The notary states that the 100,000 (one hundred thousand) shares, representing the entire new share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Tenth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the article six of the Articles to be read as follows:

"The Company's capital is set at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro), represented by:

- 49,999 (forty-nine thousand nine hundred ninety-nine) class A ordinary shares having each a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Ordinary A Shares"),
- 49,999 (forty-nine thousand nine hundred ninety-nine) class B ordinary shares having each a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Ordinary B Shares"),
- 1 (one) preferred A share having par value EUR 1 (one Euro) (the "Preferred A Share"); and
- 1 (one) preferred B share having a par value EUR 1 (one Euro) (the "Preferred B Share").

The holders of the Ordinary A Shares and the Preferred A Share are referred to as "Class A Shareholder" and the holders of the Ordinary B Shares and the Preferred B Share are referred to as "Class B Shareholder".

The Ordinary A Shares and the Ordinary B Shares are together referred as the "Ordinary Shares".

The Ordinary Shares, the Preferred A Share and the Preferred B Share are hereinafter collectively referred to as the "Shares".

Each Share confers, whatever its class be, an identical single voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles."

*Eleventh resolution*

It is unanimously resolved to restate in full the Company's articles of association and notably to approve the insertion of new articles 9 to 33, as follows:

**"Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability Company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2.** The Company's name is NextWeb Holdings S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The Company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a shareholder.

**Art. 7.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a shareholder may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the Company.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro), represented by:

- 49,999 (forty-nine thousand nine hundred ninety-nine) class A ordinary shares having each a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Ordinary A Shares"),
- 49,999 (forty-nine thousand nine hundred ninety-nine) class B ordinary shares having each a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Ordinary B Shares"),
- 1 (one) preferred A share having par value EUR 1 (one Euro) (the "Preferred A Share"); and
- 1 (one) preferred B share having a par value EUR 1 (one Euro) (the "Preferred B Share").

The holders of the Ordinary A Shares and the Preferred A Share are referred to as "Class A Shareholder" and the holders of the Ordinary B Shares and the Preferred B Share are referred to as "Class B Shareholder".

The Ordinary A Shares and the Ordinary B Shares are together referred as the "Ordinary Shares".

The Ordinary Shares, the Preferred A Share and the Preferred B Share are hereinafter collectively referred to as the "Shares".

Each Share confers, whatever its class be, an identical single voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Without prejudice of any separate agreement between all the shareholders, shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 10.** All shareholders of the Company holding at least 10% of the issued share capital of the Company (hereafter referred as to the "Qualified Shareholders") shall have pre-emptive rights to subscribe, pro-rata, all (or any part) of any New Securities (as such term is defined below) that the Company may, from time to time, propose to sell and issue. The Qualified Shareholder's pro rata portion shall be the ratio of the number of outstanding shares held by the Qualified Shareholder as of the date of the Rights Notice (as defined below), to the sum of the total number of all outstanding shares held by all Qualified Shareholders as of such date.

"New Securities" shall mean any securities of the Company whatsoever, including shares of any class, whether now or hereafter authorized, and any options, warrants, rights, and all securities convertible, exercisable or exchangeable into other securities of the Company, excluding however each of the following: (i) securities offered to the public in or after the IPO; (ii) any securities issued to employees, directors, or consultants, of the Company or its subsidiaries, pursuant to any share option incentive plan approved by the Board and with the approval of the Class A Managers (as defined in Article 17 below); (iii) securities issued to all shareholders of the Company in connection with any share combination or sub-division, issuance of bonus shares or any other similar recapitalization of the share capital of the Company, provided that such issuance preserves unchanged the pro-rata holdings of all shareholders, as of immediately prior to such issuance; (iv) securities issued in connection with the exercise of warrants or options, or due to the conversion of convertible securities or debt, provided that said warrants, options or convertible securities or debt were originally issued as New Securities, after taking all actions required in accordance with the terms of any shareholders' agreement that may be entered into by the shareholder in this respect.

If the Company proposes to issue New Securities, it shall give the Qualified Shareholders written notice (the "Rights Notice") of its intention stating the: (a) type of New Securities; (b) price therefore; (c) general description of the rights attached thereto; and (d) number of New Securities that each Qualified Shareholder has the right to subscribe under this Article 10. Each Qualified Shareholder shall have ten (10) days from receipt of the Rights Notice to agree to subscribe (i) all or any part of its pro-rata portion of such New Securities, and (ii) all or any part of the pro-rata portion of any other Qualified Shareholder to the extent that such shareholder does not elect to subscribe its entire pro-rata portion, in each case for the price and upon the general terms specified in the Rights Notice, by giving written notice to the Company setting forth the quantity of New Securities to be subscribed which is to be received by the Company within said ten (10) days. Failure by any Qualified Shareholder to give such notice within the aforesaid ten (10) days shall be deemed an election by it not to exercise its rights under this Article 10. If the Qualified Shareholders who elect to subscribe their full pro-rata portions also elect to subscribe in the aggregate more than 100% of the New Securities, the New Securities remaining after satisfaction of the aforesaid full pro-rata portions shall be issued to such shareholders in accordance with their pro-rata portions amongst the shares then held by such Qualified Shareholders.

If the Qualified Shareholders fail to exercise in full their pre-emptive rights within the period or periods specified in this Article 10, the Company shall have 90 days after the end of the 10-day period following the receipt of the Rights Notice to issue the unsubscribed portion of the New Securities at a price and upon general terms no more favorable to any individual or entity (including a shareholder of the Company) than those specified in the Rights Notice. If the Company

has not sold the New Securities within said 90 day period the Company shall not thereafter issue or sell any New Securities without first offering such securities to the Qualified Shareholders in the manner provided above in this Article 10.

**Art. 11.** Without prejudice to any separate agreement between all the shareholders, each shareholder other than a Class A Shareholder (a "Selling Shareholder") shall not be permitted to sell, assign, transfer, pledge, or otherwise encumber or dispose of in any way ("Transfer") any of its shares or other securities in the Company, except pursuant to the provisions of this Article 11.

In the event that a Selling Shareholder wishes to offer for sale or otherwise Transfer any or all of its shares or other securities to a third party other than a Permitted Transferee (as such term is defined below) (a "Third Party Purchaser"), such Selling Shareholder shall give prompt written notice thereof (the "Offering Notice") to the Class A Shareholder (the "Qualified Shareholder"), setting forth the identity of the Third Party Purchaser, the number of shares that the Selling Shareholder desires to sell, the offering price and all of the other terms and conditions of the offer. An Offering Notice shall constitute an irrevocable offer to the Qualified Shareholder in accordance with the terms and conditions set forth below, to sell all, or any, of the shares covered thereby (the "Offered Shares") to the Qualified Shareholder, at a price equal to the price set forth in the Offering Notice, and upon all of the other terms and conditions set forth in the Offering Notice.

At any time during the ten (10) days following the date that the Offering Notice was received by the Qualified Shareholder (the "Option Period"), the Qualified Shareholder may notify the Selling Shareholder by written notice that it is exercising its rights to accept such offer in respect of all or any of the Offered Shares by giving the Selling Shareholder (with a copy to the Company) notice to that effect (an "Acceptance Notice"). Failure to timely accept the Offered Shares, in whole or in part, shall be deemed as a decision not to purchase any of the Offered Shares. If the Selling Shareholder shall receive an Acceptance Notice from the Qualified Shareholder within the Option Period, the Selling Shareholder shall be obligated to consummate such transaction with the Qualified Shareholder, and the Qualified Shareholder shall be obligated to purchase such number of the Offered Shares to which its Acceptance Notice relates, on the date that is twenty one (21) days after the expiration of the Option Period (the "Option Closing Date"). The purchase price for the Offered Shares as to which an Acceptance Notice has been duly provided shall be paid in full at the Option Closing Date in cash or by certified check (except as otherwise specified in the terms of the Offering Notice) payable to the order of the Selling Shareholder against delivery of a duly executed share transfer deed relating to the Offered Shares, together with the corresponding original share certificates. Offered Shares transferred to the Qualified Shareholder at such closing shall be free and clear of all security interests and all title thereto, and all rights and privileges of ownership thereof, shall immediately be vested with the Qualified Shareholder upon satisfaction of all the conditions set forth in this Article 11 (except as stated in the terms of the Offering Notice).

If the Qualified Shareholder has not elected to purchase all of the Offered Shares, then the Offer Notice shall be deemed rejected by the Qualified Shareholder only in respect of the Offered Shares which were not referred to in the Acceptance Notice (the "Un-Purchased Offered Shares"), and the Selling Shareholder shall be free (subject to Article 12 below), within 90 days of the date of expiration of the Option Period, to sell the Un-Purchased Offered Shares to the Third Party Purchaser at the price and on the terms not more favorable to the Selling Shareholder than those contained in the Offering Notice. If there is no consummation of the sale to the Third Party Purchaser, as aforesaid, within such 90 day period, the Selling Shareholder shall not sell or transfer the Un-Purchased Offered Shares, or any other shares acquired before or after the date hereof, without again complying with the provisions of this Article 11.

In any circumstance, any Class B Shareholder shall not be permitted to Transfer, all or part of its shares or other equity securities in the Company until the payment in full of the Preferred A Preference a such term is defined under Article 23 below.

"Permitted Transferees" shall mean with respect to a shareholder: (i) any member of such shareholder's immediate family; (ii) any entity controlling, controlled by or under common control with such shareholder and in respect of a corporate entity the term "control" shall mean the ability to direct the actions and omissions of such entity, (iii) as to a shareholder which is a limited partnership or a limited liability company (without derogating from the generality of sub-article (ii) of this definition), any of its partners or members, as the case may be, and any other limited partnerships managed by the same management company or the same managing general partner of such shareholder, or any other limited partnership the managing general partner of which is managed by the same managing general partner or management corporation of such shareholder; (iv) as to a shareholder acting in the capacity of a trustee for shares of the Company, any beneficiary of such trust, and vice versa, provided that the Company has been notified in writing of the trust's existence prior to or upon the Company's shares, which are subject to the trust, being received by such trustee; (v) any transfer of shares between the Class B Shareholder and the Class A Shareholder under any agreement that may be entered into by the shareholders from time to time or otherwise; (vi) as to the Class A Shareholder, any entity pertaining to the Class A Shareholder group or any director, officer or consultant of the Class A Shareholder or of an entity affiliated to the Class A Shareholder group ("Class A Shareholder Group Entity"); (vii) as to the Class A Shareholder any bank or financial institution in connection with the pledging, hypothecation and otherwise encumbering by the Class A Shareholder and/or a Permitted Transferee thereof of shares or other securities of the Company to such bank or other financial institution; or (viii) to a transferee under Article 14 of these Articles.

**Art. 12.** Without prejudice to any separate agreement between all the shareholders and for as long as the Class A Shareholder holds at least 5% of the Company's issued share capital and without prejudice to Article 11 above, in the event that a Selling Shareholder wishes to offer for sale or otherwise Transfer any or all of its shares or other securities to a Third Party Purchaser, such Selling Shareholder shall give prompt written notice thereof to the Class A Shareholder, setting forth the identity of the Third Party Purchaser, the number of shares that the Selling Shareholder desires to sell, the offering price and all of the other terms and conditions of the offer (the "Tag-Along Notice "). The Tag-Along and Offering Notices may be sent as a single notice provided that otherwise they comply fully with Articles 11 and 12 of these Articles and state therein the same, explicitly. A Tag-Along Notice shall constitute an irrevocable offer to the Class A Shareholder in accordance with the terms and conditions set forth below, to participate in the sale to the Third Party Purchaser of shares.

At any time during the Option Period, the Class A Shareholder may notify the Selling Shareholder by written notice that he is exercising his rights to require the Selling Shareholder to provide as part of its proposed sale to the Third Party Purchaser, that the Class A Shareholder be given the right to participate, on the same terms and conditions as the Selling Shareholder, in the sale pro rata in proportion to the respective numbers of shares owned at such time by the Class A Shareholder compared to the total number of shares owned at such time by the Selling Shareholder; i.e. the Class A Shareholder shall be entitled to sell in such proposed sale a number of shares equal to the number of shares proposed to be sold in such sale multiplied by a fraction the numerator of which is the number of shares held by the Class A Shareholder and the denominator of which is the aggregate number of shares held by the Selling Shareholder and the Class A Shareholder prior to such sale.

If the Class A Shareholder elected not to participate in such Transfer, then the Selling Shareholder shall be entitled to sell or transfer all, or the appropriate pro rata portion (together with the Class A Shareholder's shares), as applicable, of the Offered Shares to the Third Party Purchaser at any time within ninety (90) days thereafter. Any such transfer shall be at not more favorable terms and conditions to the Selling Shareholder than those specified in the Tag-Along Notice. Any of the Selling Shareholder's shares in the Company not sold within such 90-day period shall continue to be subject to the requirements of this Article 12.

For the avoidance of doubt, the right of the Class A Shareholder under this Article 12 is in addition to the Class A Shareholder's rights under Article 11.

**Art. 13.** Notwithstanding anything to the contrary, the provisions of Articles 11 and 12 shall not apply to the Transfer of shares or other securities by a Selling Shareholder to a Permitted Transferee thereof.

**Art. 14.** Without prejudice to any separate agreement between all the shareholders and notwithstanding any provision to the contrary in these Articles and in particular Article 11 and Article 12 hereof of these Articles, and subject to Article 20 below, in the event that a third party (the "Offeror"), other than a Class A Shareholder Group Entity, shall make a bona fide offer to purchase all the outstanding shares of the Company and the Class A Shareholder accepts such offer, then the remaining shareholders (the "Remaining Shareholders") hereby agree and undertake to sell all of their shares to the Offeror, if and only if the Offeror will purchase all the shares of the Class A Shareholder and Remaining Shareholders on the same terms and conditions and for the same value per share (however subject and subsequent to the payment of the Preferred A Preference and the Preferred B Preference as such terms are defined under Articles 23 and 24 below).

The Company shall, within thirty (30) days of the date that the Class A Shareholder has accepted the offer of the Offeror, notify, or cause to be notified, each of the Remaining Shareholders in writing of such offer (the "Sale Notice"). Such notice shall set forth: (i) the name of the Offeror; (ii) the proposed amount and form of consideration and terms and conditions of payment offered by the Offeror; (iii) the date on which such purchase shall be consummated and closed; and (iv) the names of and number of shares held of record by, shareholders that the Company knows are willing to accept the offer.

If any of the Remaining Shareholders fail to execute and/or deliver the appropriate documentation required to effect the said transaction, it is hereby agreed that all such shareholders (A) shall be deemed to have given an irrevocable power of attorney to such person as shall be designated by the Company's Board to accept such offer and (B) at the closing of such offered purchase, will transfer all their shares to the Offeror. In the event that a shareholder fails to surrender its share certificate(s) in connection with the consummation of such offer, such certificate shall be deemed cancelled and the Company shall be authorized to issue a new certificate in the name of the Offeror and the Board shall be authorized to establish a new shareholders register in this respect.

**Art. 15.** In the event that a shareholder should sell any shares in contravention of this Articles (a "Prohibited Transfer") such Prohibited Transfer shall be null and void and the Board shall not affect any transfer of shares which constitutes a Prohibited Transfer.

**Art. 16.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 17.** The Company shall be managed by a board of managers (the "Board") composed of three members, who need not to be Shareholders of the Company. They shall be elected for an unlimited period.

The managers shall be elected by a general meeting of Shareholders, which may further determine their remuneration and the term of their office. The managers of the Company shall be appointed as follows:

- a) one manager amongst the list proposed by the Class A Shareholder (the "Class A Manager");
- b) one manager amongst the list proposed by the Class B Shareholder (the "Class B Manager"); and
- c) one other manager appointed by the general meeting of shareholders (the "Class C Manager").

Vis-à-vis third parties, the Company shall be bound by the joint signature of the Class A Manager together with the Class B Manager and the Class C Manager or by the signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Board but only within the limit of such power.

**Art. 18.** The managers shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the Company by virtue of his/their function.

**Art. 19.** The Board shall meet when convened by any two managers.

Notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a Board meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time provided that such telecommunication means will be initiated from Luxembourg.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The Board shall appoint a chairman.

The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager, one Class B Manager B and Class C Manager. In the event that within 60 minutes of the appointed time for the meeting the aforesaid majority did not exist, the Board may re-convene as early as 24 hours thereafter and may validly deliberate and act if any two members are present or represented.

Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast, being understood that such majority must include the votes of the Class A Manager and Class B Manager.

The deliberations of the Board shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The Board may delegate specific powers to committees composed of Class A Manager only, which shall meet in accordance with guidelines established by the board. In particular the Board may establish any supervisory board committee for the purposes of management overseeing and enforcement on behalf of the Company of any consulting agreements that may be entered into by the Company from time to time with affiliated companies. The decisions of any

such committees shall be binding upon the Board and the Company to the extent that they comply with any limitation established in the delegation of powers granted by the Board.

**Art. 20.** Notwithstanding the foregoing or anything to the contrary herein, and so long as the Class A Shareholder holds at least 10% of the issued share capital of the Company, the Company shall not take any action with regard to the issues listed below (whether relating to the Company or to any of its subsidiaries) and no resolution or decision shall be adopted with regard thereto without first obtaining: (a) the written consent of the Class A Shareholder should the matter be brought before the shareholders; and/or (b) when applicable, the affirmative votes of the Class A Manager and the Class C Manager should the matter be brought before the Board:

- (1) creation of a mortgage, pledge or charge, whether floating or fixed, over the Company's assets or any part thereof;
- (2) grant of guarantees by the Company to secure liabilities of any person or entity or undertakings of the Company to indemnify any person or entity for the liabilities of other parties;
- (3) effecting a merger, reorganization, sale transfer or assignment of the Company or of any of its subsidiaries or a sale of all or material parts of the Company's or any of its subsidiaries' shares, assets, rights or operations or an undertaking to do so;
- (4) effecting any action, giving consent to effect any action and/or giving implied consent to effect any action the object whereof is the Company's or any of its subsidiaries' winding-up or dissolution (including voluntary winding-up);
- (5) entering into an agreement to spin-off or divest any part the Company's business, including the creation of any of its subsidiaries;
- (6) creation or issuance of any kind of shares or other securities of the Company or of any of its subsidiaries, including debentures convertible into shares, and also granting options for shares or securities of the Company or of any of its subsidiaries (including to employees or service providers);
- (7) the establishment of a new corporation (including a subsidiary) or the acquisition of any securities of a corporation or the purchase of a business operation;
- (8) entering into any agreement that is not in the ordinary course of the Company's business that involves an expense by the Company not specified in the Budget exceeding €10,000
- (9) the appointment and cancellation of the appointment of the Company's auditors or legal counsel;
- (10) altering, abrogating or changing the rights, preferences, or privileges of any class of shares;
- (11) distribution of the Company's distributable profits, in cash or in kind or effecting any redemption of shares;
- (12) any change in the activity or field of engagement of the Company and/or investments made by the Company and/or obligations taken by the Company which are not in accordance or in compliance with the business plan of the Company;
- (13) effecting any interested-party transaction or engagement notably in respect to insurance and indemnification arrangements of the Company's officer and managers; and
- (14) grant of loans by the Company in excess of EUR 10,000;
- (15) determination of the signature rights of the Company, and any amendments thereof;
- (16) approval of the Company's financial statements annual and quarterly and of the Company's annual budget or annual operating plan;
- (17) appointment and removal of the CEO, if any;
- (18) determining the terms, conditions and consummation of the offering of securities of the Company to the public, as the case may be, provided however that the Company be prior converted into a société anonyme type of company for this purpose;
- (19) creating indebtedness in excess of EUR 10,000 (whether in one or a series of related transactions);
- (20) the establishing, or changing of the composition or powers of any, of the Board's committees, if any;
- (21) the transfer of shares to any individual and/or corporation which is a competitor of the Company or of one of its subsidiaries;
- (22) the transfer of shares to any individual and/or corporation which is investing or being active in any business which is substantially the same as or is in competition with the business of publishing classified and display advertising publications including photo-classified publications, and operating websites relating thereto in any of France, Italy, Spain or Switzerland, prior to July 15, 2009.

### General meetings of shareholders

**Art. 21.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing

of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 22.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the Board, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Financial rights attached to the Preferred A Shares**

**Art. 23.** Without prejudice to any separate agreement between all the shareholders and prior to and in preference to: (i) the distribution of any dividend in cash in kind or otherwise by the Company; (ii) any other distribution of assets of the Company to its shareholders in the event of a liquidation or deemed liquidation (as may be defined by any separate agreement entered into by the shareholders from time to time); (iii) any other distribution of assets of the Company to its shareholders, in their capacity as such; and (iv) any preference, right of redemption, or other right of any other class of share of the Company and in particular the Preferred B Share(s) and Ordinary Shares; any outstanding Preferred A Share(s) shall be entitled to a global and priority preferential right of dividends or any other distributable asset (the "Preferred A Share Preferential Dividend Right") by the Company, in accordance with the following provisions:

The Preferred A Share(s) shall be entitled to the Preferred A Share Preferential Dividend Right by the Company up to the amount paid by its holder to the Company with respect to such Preferred A Share(s), (including for the avoidance of doubt, the share premium as paid for the subscription of such Preferred A Share(s)) (the "Price"), plus an additional amount corresponding to 1% of the Price (the "Percentage Surplus"), calculated per month, cumulative and compounding on a monthly basis, and calculated from the respective date of issuance of any Preferred A Share(s) until the date of the related distribution of dividends (the "Preferred A Preference").

The Preferred A Share Preferential Dividend Right shall be exercised in accordance with the following schedule (the "Distribution Schedule"):

a) During the period starting as from the issuance of any Preferred A Share(s) up to December 31, 2012, the Preferred A Share(s) shall be entitled to the Preferred A Share Preferential Dividend Right up to 35% of the Price plus any Percentage Surplus having accrued from such issuance until the date of the interim dividend distribution.

b) During the period starting as from January 1st, 2013 up to December 31, 2013, the Preferred A Share(s) shall be entitled to the Preferred A Share Preferential Dividend Right up to 65% of the Price plus any Percentage Surplus having accrued from January 1st, 2013 until the date of the interim dividend distribution.

Subject to compliance with the applicable provisions of the law, following the complete payment of the Preferred A Preference, each Preferred A Share shall automatically be converted into one Ordinary Share.

#### **Financial rights attached to the Preferred B shares**

**Art. 24.** Subject to Article 23 and without prejudice to any separate agreement between all the shareholders, after satisfaction in full of the Preferred A Preference, and prior to and in preference to the distribution by the Company of any dividend in cash in respect of the Ordinary Shares, the Preferred B Shares shall be entitled to a global and priority preferential right of dividends or any other distributable asset (the "Preferred B Share Preferential Dividend Right") by the Company of the lower of: (i) the consideration received for the Sale (as such term is defined below) of Blomedia (as defined below) net of any transaction expenses; and (ii) an amount of €1,000,000 (the "Preferred B Preference").

The Preferred B Share Preferential Dividend Right may only be exercised by the holder of Preferred B Shares, after the full satisfaction of the Preferred A Preference and as follows:

If at any time Blomedia declares a dividend to be distributed to the Company (the "Blomedia Dividend Distribution"), then, the Preferred B Share(s) shall be entitled to Preferred B Share Preferential Dividend Right in respect of the Blomedia Dividend Distribution and up to the Preferred B Preference.

In the event of a Sale of Blomedia, the Preferred B Share(s) shall be entitled to Preferred B Share Preferential Dividend Right in respect of the consideration paid for such Sale and up to the Preferred B Preference.

For the purposes of these Articles the term "Sale" shall mean any merger, consolidation, or reorganization of Blomedia with or into, or the sale of all or substantially all the assets or shares of Blomedia to, any other entity or person, excluding any transaction in which the shareholders of Blomedia prior to the transaction will hold more than fifty percent (50%) of the voting rights of the surviving or acquiring entity after the transaction.

Subject to compliance with the applicable provisions of the law, following the payment of the Preferred B Preference, the Preferred B Share shall automatically be converted into one Ordinary Share.

Notwithstanding the foregoing, in no event will the Preferred B Preference be satisfied prior to the payment in full of the Preferred A Preference. In the event that any part of the Preferred A Preference shall be outstanding at the time of declaration of dividends by, or the Sale of, Blomedia, then, any dividends distributed, or any Sale consideration received, by Blomedia, will be distributed directly to the Company and shall be used by the Company for the accelerated repayment of the Preferred A Preference. Subsequent to the Company's satisfaction of the Preferred A Preference in full, the Company shall use the balance of such amounts to satisfy the Preferred B Preference.

For the purpose of this Article 24, "Blomedia " shall mean Blomedia.pl Sp. Z o.o, a company incorporated under the laws of Poland, with principal offices at Ekologiczna 16/1, 02-798, Warsaw, Poland.

#### **Rights attached to the ordinary shares**

**Art. 25.** Each Ordinary Share shall convey to its holder *pari passu* the right to receive notice of, and to participate in, all general meetings of the shareholders of the Company, to vote in such meetings and, to receive dividends and to participate in the distribution of the surplus assets of the Company in the event of a liquidation or deemed liquidation of the Company (subject to the foregoing provisions of Articles 23 and 24 above).

Dividends and/or other distributions in the event of a liquidation and deemed liquidation on account of the Ordinary Shares shall be paid by the Company subject to the Preferred A Preference in accordance with the Distribution Schedule or earlier if possible.

Thereafter, such dividends and distributions shall be made by the Company in proportion to the respective shareholding of in the Ordinary Share Capital of the Company.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 26.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 27.** Each year, as of 31 December, the Board will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the managers, statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the Board will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 28.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 29.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

In compliance with any applicable provision of these Articles and in particular its Articles 23, 24 and 25, the general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholders) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 30.** In compliance with any applicable provision of these Articles and in particular its Articles 23, 24 and 25, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the Board, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits

carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 31.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 32.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold, subject to Articles 23 and 24 above.

### **Applicable law**

**Art. 33.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Twelfth resolution*

It is unanimously resolved to (i) acknowledge the resignation of Mr. Andrew Martin Menzies as manager of the Company with immediate effect as of this date, to (ii) confirm the mandate of Mr. Chris Jorgensen as Class A manager and to (iii) appoint the following persons as new managers of the Company with immediate effect as of this date for an unlimited period:

- Mr Jakub Marek Zielinski, born in Poznan (Poland), on 24 May 1978, residing at Ekologiczna 16 / 1, 02-798 Warsaw (Poland), residing at Ekologiczna 16 / 1, 02-798, Warsaw, Poland, as Class B Manager; and
- TMF Corporate Services SA, having its registered address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as Class C Manager.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 4,700 (four thousand seven hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "NexfWeb Holdings S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 2 septembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14.1536.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, domicilié à Russange (F).

Le président nomme comme secrétaire Mr Guy DECKER, employé privé, domicilié à Gosseldange et l'assemblée élit comme scrutateur Me. Charles de KERCHOVE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé reconnaît expressément avoir été dûment informé à l'avance

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Reclassification des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales actuelles émises par la Société en parts sociales ordinaires;

3. Première augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de 77.500 EUR (soixante-dix sept mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 90.000 EUR (quatre-vingt dix mille euros) par l'émission de (i) 77,499 (soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro), et (ii) 1 (une) nouvelle Part Sociale Préférentielle A d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro);

4. Souscription et paiement par l'associé unique de (i) 37,499 (trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) de la Société, par voie d'apport en numéraire d'un montant de 37.499 EUR (trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros) et (ii) 1 (une) nouvelle Part Sociale Préférentielle A d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) par voie de contribution en numéraire d'un montant de 400.000 EUR (quatre cent mille euros) desquels 399,999 EUR (trois cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf euros) seront alloués à la prime d'émission;

5. Souscription et paiement par Sunstyle Entreprises Limited de 40.000 (quarante mille) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) de la Société par voie d'un apport en numéraire d'un montant de 40.000 EUR (quarante mille euros);

6. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

7. Seconde augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de 10.000 EUR (dix mille euros) afin de le porter de son nouveau montant de 90.000 EUR (quatre-vingt-dix mille euros) à 100.000 EUR (cent mille euros) par l'émission de (i) 9.999 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro);

8. Souscription et paiement par Sunstyle Entreprises Limited de (i) 9.999 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) de la Société et de (ii) 1 (une) nouvelle part sociale préférentielle B d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de 20.000 EUR (vingt mille euros) par voie d'apport à la Société de toutes les actions de Blomedia.pl Sp. Z o.o et Nextweb Ventures Sp. Z o.o, ayant une valeur nette totale de 30.000 EUR (trente mille euros);

9. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

10. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions qui précèdent;

11. Modification et refonte des statuts de la Société;

12. Nomination de nouveaux gérants de la Société; et

13. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé de reclasser les 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales émises par la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, en 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 77.500 EUR (soixante-dix-sept mille cinq cents euros) afin de porter son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 90.000 EUR (quatre-vingt-dix mille euros) par l'émission de (i) 77,499 (soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, et (ii) 1 (une) nouvelle Part Sociale Préférentielle A d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro), sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de 399,999 EUR (trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros), la totalité devant être libérée par apport en numéraire d'un montant total de 477.499 EUR (quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros).

#### *Quatrième résolution*

Conformément à la troisième résolution ci-dessus, il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'associé unique (ci-après l'«Apporteur en Numéraire A») de (i) 37,499 (trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) de la Société, par voie d'apport en numéraire d'un montant de 37.499 EUR (trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros) et (ii) 1 (une) nouvelle Part Sociale Préférentielle A d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) par voie d'apport en numéraire d'un montant de 400.000 EUR (quatre

cent mille euros) duquel la somme de 399,999 EUR (trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros) sera allouée à la prime d'émission.

#### *Intervention de l'Apporteur en Numéraire A - Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Apporteur en Numéraire A, ici représenté par Mr Charles de Kerchove, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2008.

L'Apporteur en Numéraire A déclare souscrire les 37.499 (trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales Ordinaires susmentionnés et la Part Sociale Préférentielle A et de les payer entièrement ensemble avec la prime d'émission susdite par un apport en numéraire d'un montant total de 437.499 EUR (quatre cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros) (l'«Apport en Numéraire A»).

#### *Cinquième résolution*

Conformément à la troisième résolution ci-dessus, il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par Sunstyle Entreprises Limited, une société régie par le droit Chypriote, ayant son siège sociale Agiou Pavlou 15, LEDRA HOUSE, Agios Andreas, P.C 1105, Nicosia, Chypres (ci-après l'«Apporteur en Numéraire B») de 40.000 (quarante mille) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) de la Société par voie d'apport en numéraire d'un montant de 40.000 EUR (quarante mille euros).

#### *Intervention de l'Apporteur en Numéraire B - Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Apporteur en Numéraire B, ici représenté par Mr. Charles de Kerchove, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2008.

L'Apporteur en Numéraire B déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et de les payer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 40.000 EUR (quarante mille euros) (l'«Apport en Numéraire B»).

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve du paiement de l'Apport en Numéraire A et de l'Apport en Numéraire B a été fournie au notaire soussigné, de sorte que la somme total de 477.499 EUR (quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros) se trouve à la libre disposition de la société.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionariat de la Société est maintenant composé de:

- Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à.r.l. 49.999 Parts Sociales Ordinaires et 1 Part Sociale Préférentielle A; et
- Sunstyle Entreprises Limited: 40.000 Parts Sociales Ordinaires.

Le notaire acte que les 90.000 (quatre-vingt-dix mille) parts sociales, représentant la totalité du nouveau capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement approuver les résolutions à prendre ci-dessous.

#### *Septième résolution*

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.000 EUR (dix mille euros), afin de le porter de son montant de 90.000 EUR (quatre-vingt-dix mille euros) à 100.000 EUR (cent mille euros) par l'émission de (i) 9.999 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et (ii) 1 (une) Part Sociale Préférentielle B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro).

#### *Huitième résolution*

Conformément à la septième résolution ci-dessus, il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par Sunstyle Entreprises Limited (l'«Apporteur en Nature») des (i) 9.999 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Parts Sociales Ordinaires et de (ii) 1 (une) Part Sociale préférentielle B mentionnées ci-dessus, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de 20.000 EUR (vingt mille euros), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en (i) 100 parts sociales détenues dans Blomedia.pl Sp. Z o.o, une société constituée sous droit Polonais, avec un siège sociale à Ekologiczna 16/1, 02-798, Varsovie, Pologne («Nextweb») (l'«Apport en Nature») par Sunstyle Entreprises Limited et ayant une valeur nette totale de 30.000 EUR (trente mille euros).

#### *Intervention de l'Apporteur en Nature - Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Apporteur en Nature, ici représenté par Mr. Charles de Kerchove, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2008. L'Apporteur en Nature déclare souscrire aux 9.999 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf) Parts Sociales Ordinaires et à 1 (une) Part Sociale Préférentielle B mentionnées ci-dessus, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de 20.000 EUR (vingt mille euros), et de les payer entièrement au moyen de l'Apport en Nature.

#### *Evaluation*

La valeur nette de cet Apport en Nature est évaluée à 30.000 EUR (trente mille euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 24 septembre 2008, qui restera annexée et enregistrée avec le présent acte.

### *Preuve de l'existence de l'Apport en Nature*

Copie de la déclaration sur la valeur de l'Apport en Nature et copie de la convention d'apport relatant l'Apport en Nature ont été fournies au notaire soussigné.

L'Apporteur en Nature déclare qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société sans aucune restriction ou limitation et que des instructions valides ont été données pour entreprendre toute notification, enregistrement ou toute autre formalité nécessaire pour exécuter un transfert valide de l'Apport en Nature à la Société.

### *Neuvième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation au capital social de la Société est maintenant composée de:

- Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à.r.l.: 49.999 Parts Sociales Ordinaires et 1 Part Sociale Préférentielle A; et
- Sunstyle Entreprises Limited: 49.999 Parts Sociales Ordinaires et 1 Part Sociale Préférentielle B.

Il est en outre décidé à l'unanimité de reclasser les 49.999 Parts Sociales Ordinaires détenues par Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à.r.l. en Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les 49.999 Parts Sociales Ordinaires détenues par Sunstyle Entreprises Limited en Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

Le notaire constate que les 100.000 (cent mille) parts sociales, représentant la totalité du nouveau capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider les résolutions à prendre ci-dessous.

### *Dixième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et de l'Apport qui a été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à 100.000 Euros (cent mille euros), représenté par:

- 49,999 (quatre-neuf mille neuf-cent quatre-vingt dix-neuf) parts sociales ordinaires de classe A, ayant chacune une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) (les "Parts Ordinaires A"),
- 49,999 (quatre-neuf mille neuf-cent quatre-vingt dix-neuf) parts sociales ordinaires de classe B, ayant chacune une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) (les "Parts Ordinaires B"),
- 1 (une) part préférentielle de classe A d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) (la "Part Préférentielle A"), et
- 1 (une) part préférentielle de classe B d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) (la "Part Préférentielle B"),

Le détenteur des Parts Ordinaires A et de la Part Préférentielle A est désigné ci-après comme "l'Associé de Classe A" et le détenteur des Parts Ordinaires B et de la Part Préférentielle B est désigné ci-après comme "l'Associé de Classe B".

Les Parts Ordinaires A et les Parts Ordinaires B sont collectivement désignées ci-après comme les "Part Ordinaires".

Les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles A et B sont collectivement désignées ci-après comme les "Parts Sociales".

Chaque Part Sociale confère, quelle que soit la classe à laquelle elle appartient, un droit de vote identique et chaque associé a des droits de votes proportionnels au nombre de parts qu'il détient.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés adoptée selon les formes requises pour la modification des Statuts.»

### *Onzième résolution*

Il est unanimement décidé une refonte des Statuts de la Société dans leur intégralité et notamment d'approuver l'insertion des nouveaux articles 9 à 33 comme suit:

### **«Dénomination sociale - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de NextWeb Holdings S.à r.l

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat, de vente ou de toute autre manière, des valeurs mobilières de toute espèce et les réaliser par voie de vente, cession, échange, ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra accorder des crédits à ses filiales ou à toute autre société dans laquelle elle détient des participations directes ou indirectes.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans des circonstances données.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la privation des droits civiques, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 100.000 Euros (cent mille euros), représenté par:

- 49,999 (quarante-neuf mille neuf-cent quatre-vingt dix-neuf) parts sociales ordinaires de classe A, ayant chacune une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) (les "Parts Ordinaires A"),
- 49,999 (quarante-neuf mille neuf-cent quatre-vingt dix-neuf) parts sociales ordinaires de classe B, ayant chacune une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) (les "Parts Ordinaires B"),
- 1 (une) part préférentielle de classe A d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) (la "Part Préférentielle A"), et
- 1 (une) part préférentielle de classe B d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) (la "Part Préférentielle B").

Le détenteur des Parts Ordinaires A et de la Part Préférentielle A est désigné ci-après comme "l'Associé de Classe A" et le détenteur des Parts Ordinaires B et de la Part Préférentielle B est désigné ci-après comme "l'Associé de Classe B".

Les Parts Ordinaires A et les Parts Ordinaires B sont collectivement désignées ci-après comme les "Part Ordinaires".

Les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles A et B sont collectivement désignées ci-après comme les "Parts Sociales".

Chaque Part Sociale confère, quelle que soit la classe à laquelle elle appartient, un droit de vote identique et chaque associé a des droits de votes proportionnels au nombre de parts qu'il détient.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés adoptée selon les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Sans préjudice de l'application de toute convention passée entre tous les associés, aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, les dispositions des Articles 189 et 190 de la Loi sont applicables.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 10.** Tous les associés de la Société détenant au moins 10% du capital social émis de la Société (désignés ci-après comme les "Associés Qualifiés") sont titulaires de droits de préférentiels de souscription, au pro-rata de tout (ou partie) de tous Nouveaux Titres (tel que définis ci-dessous), que la Société est susceptible d'émettre à tout moment. La portion pro rata des Associés Qualifiés sera égale au ratio entre le nombre de parts sociales en circulation détenues par l'Associé Qualifié à la date de la Notification des Droits (telle que définie ci-dessous) par rapport au nombre total de parts sociales en circulation détenues par l'ensemble des Associés Qualifiés à cette même date.

"Nouveaux Titres" désigne tous titres de la Société quels qu'ils soient, incluant les parts sociales de toute classe, admises dès à présent ou postérieurement, ainsi que toutes les options, bons de souscription, droits, et tous titres convertibles pouvant être exercés ou échangés par d'autres titres de la Société, à l'exclusion toutefois des titres suivants: (i) les titres offerts au public à l'occasion ou postérieurement à une Introduction en Bourse; (ii) tout titre émis à destination des salariés, des administrateurs, ou des consultants de la Société ou de ses filiales, conformément à tout plan d'incitation d'actionariat approuvé par le Conseil de Gérance et les Gérants de Classe A; (iii) les titres émis à destination de tous les associés de la Société en rapport avec toute combinaison ou subdivision de parts sociales, émission de parts sociales gratuites ou toute autre restructuration semblable du capital de la Société, dès lors qu'une telle émission laisse inchangés les pro-rata des participations de tous les associés, tels qu'établis immédiatement après une telle émission; (iv) les titres émis en rapport avec l'exercice de warrants ou options, ou en raison de la conversion de titres convertibles ou dettes convertibles, dès lors que lesdits warrants, options et titres convertibles ou dette convertible ont été issus initialement comme Nouveaux Titres, après accomplissement de toute formalité conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires conclu par les associés à cet effet.

Si la Société propose l'émission de Nouveaux Titres, elle devra en informer par écrit les Associés Qualifiés (la "Notification des Droits") en précisant: (a) la nature des Nouveaux Titres; (b) leur prix; (c) une description générale des droits

qui y sont attachés; et (d) le nombre de Nouveaux Titres auxquels chaque Associé Qualifié a le droit de prétendre au terme du présent Article 10. Chaque Associé Qualifié aura 10 (dix) jours à compter de la réception de la Notification des Droits pour accepter la souscription (i) de tout ou partie de sa portion pro-rata des Nouveaux Titres, et (ii) tout ou partie de la portion pro-rata de tout autre Associé Qualifié dans la mesure où cet associé ne prétend pas acquérir sa portion pro-rata dans son ensemble, dans chaque cas conformément au prix et aux conditions générales stipulés dans la Notification des Droits, en informant la Société, dans ces 10 jours, par écrit et en y précisant le nombre de Nouveaux Titres souhaités. Tout Associé Qualifié qui ne délivre pas la notice requise dans les dix (10) jours sera réputé avoir renoncé à exercer ses droits énoncés dans le présent Article 10. Dans l'hypothèse où les Associés Qualifiés qui choisissent d'acheter leur portion prorata dans leur totalité, décident également d'acquérir globalement plus de 100% des Nouveaux Titres, les Nouveaux Titres restant après satisfaction de toutes les portions pro-rata pourront être émis à leur profit, proportionnellement à leurs portions pro-rata parmi les parts sociales détenues par ces Associés Qualifiés.

Si les Associés Qualifiés n'exercent pas leurs droits préférentiels de souscription en totalité au terme de la ou des périodes spécifiées au présent Article 10, la Société disposera de 90 jours à l'issue de la période de 10 (dix) jours suivant la réception de la Notification des Droits pour émettre la portion non souscrite des Nouveaux Titres en faveur de toute personne physique ou morale (y compris un associé de la Société) à un prix et des conditions non préférentiels à ceux spécifiés dans la Notification des Droits. A défaut pour la Société de ne pas avoir vendu les Nouveaux Titres dans les 90 jours, elle ne pourra plus émettre ou vendre aucun des Nouveaux Titres avant de les proposer auparavant aux Associés Qualifiés selon la procédure établie à l'Article 10.

**Art. 11.** Sans préjudice de l'application de toute convention passée séparément entre tous les associés, aucun associé autre qu'un Associé de Classe A (un "Associé Vendeur") ne pourra vendre, céder, transférer, gager ou autrement grever ou disposer de quelque manière que ce soit ("Disposer") d'aucune de ses parts sociales ou autres titres de la Société, sauf en conformité avec les dispositions de cet Article 11.

Dans l'hypothèse où un Associé Vendeur souhaite proposer à la vente ou Disposer d'une ou de la totalité de ses parts sociales ou un autre titre à un tiers (un "Tiers Acquéreur") autre qu'un Cessionnaire Habilité (tel que défini ci-dessous), cet Associé Vendeur devra en informer immédiatement par écrit (la "Notice de l'Offre") l'Associé de Classe A (V "Associé Qualifié"), précisant l'identité du Tiers Acquéreur, le nombre de parts sociales que l'Associé Vendeur souhaite vendre, le prix de l'offre ainsi que toutes les autres modalités et conditions de l'offre. Une Notice de l'Offre sera constitutive d'une offre irrévocable pour l'Associé Qualifié conformément aux modalités et conditions mentionnées ci-dessous, pour vendre tout ou partie des parts sociales visées ici (les "Parts Sociales Offertes") à l'Associé Qualifié, à un prix égal au prix mentionné dans la Notice de l'Offre, et conformément aux autres modalités et conditions qui y sont établies.

A tout moment au cours des dix (10) jours suivants la date à laquelle la Notice de l'Offre a été reçue par l'Associé Qualifié (la "Période d'Option"), l'Associé Qualifié peut notifier par écrit à l'Associé Vendeur (avec copie à la Société) son intention d'accepter cette offre conformément de toutes ou partie des Actions Proposées (une "Notice d'Acceptation"). Le défaut d'acceptation des Parts Sociales Offertes, en tout ou partie, dans le temps requis, sera considéré comme une renonciation à acquérir la moindre Part Sociale Offertes. Si l'Associé Vendeur reçoit une Notice d'Acceptation de l'Associé Qualifié au cours de la Période d'Option, l'Associé Vendeur devra conclure cette transaction avec l'Associé Qualifié, et l'Associé Qualifié sera tenu d'acquérir le nombre de Parts Sociales Offertes auquel il est fait référence dans la Notice d'Acceptation endéans vingt-et-un (21) jours suivant l'expiration de la Période d'Option (la "Date de Conclusion de l'Option"). Le prix d'acquisition des Parts Sociales Offertes pour lesquelles une Notice d'Acceptation a été dûment émise doit être payé en totalité à la Date de Conclusion de l'Option, en espèces ou par chèque certifié (sauf stipulation contraire dans la Notice de l'Offre) payable à l'ordre de l'Associé Vendeur contre délivrance d'un acte de transfert dûment signé des Parts Sociales Offertes, avec le certificat de parts sociales correspondant. Les Parts Sociales Offertes cédées à l'Associé Qualifié à cette occasion devront être libres de toute sûreté et droit, et tous les droits de propriété et privilèges devront être immédiatement assignés à l'Associé Qualifié une fois les conditions établies au présent Article 11 (à l'exclusion des dispositions contenues dans la Notice de l'Offre).

Si l'Associé Qualifié n'a pas émis l'intention d'acquérir la totalité des Parts Sociales Offertes, l'Associé Qualifié sera présumé avoir rejeté la Notice de l'Offre mais seulement pour ce qui concerne les Parts Sociales Offertes auxquelles la Notice d'Acceptation ne fait pas référence (les "Parts Sociales Offertes Non-Souscrites"), et l'Associé Vendeur sera libre de vendre, dans les 90 jours de l'expiration de la Période d'Option, les Parts Sociales Offertes Non-Souscrites au Tiers Cessionnaire, à des prix et conditions pas plus favorables pour l'Associé Vendeur que ceux contenus dans la Notice de l'Offre. A défaut de réalisation de la cession au Tiers Cessionnaire telle que décrite ci-dessus, au cours de la période de 90 jours, l'Associé Vendeur ne pourra ni vendre ni céder les Parts Sociales Offertes Non-Souscrites ou toutes autres parts sociales acquises avant ou après la date mentionnée, sans une fois encore respecter les dispositions du présent Article 11.

En toutes circonstances, un Associé de Classe B ne sera jamais habilité à Disposer de tout ou partie de ses parts sociales ou autres titres de la Société jusqu'au complet paiement du Montant Préférentiel A dans les conditions telles que définies aux Article 23.

"Cessionnaire Habilité" désigne à l'égard d'un associé: (i) tout membre appartenant à la famille directe de cet associé; (ii) toute entité contrôlant, contrôlée par ou contrôlée en commun par cet associé et à l'égard d'une société, le terme «contrôle» désignera la capacité à contrôler les actions et omissions d'une telle entité, (iii) un associé qui est une asso-

ciation ou une société à responsabilité limitée (sans déroger à la définition générale établie par le point (ii) ci-dessus), chacun de ses associés ou membres, selon le cas, et tout autre association à responsabilité limitée dirigée par la même société dirigeante ou le même associé gérant de cet associé, ou tout autre association à responsabilité limitée dirigé par le même associé gérant ou société dirigeante de cet associé; (iv) quant à un associé agissant en tant que mandataire des parts sociales de la Société, tout bénéficiaire d'un tel trust, et réciproquement, dès lors que la Société a été informé par écrit de celui-ci avant ou au moment de l'existence de ce trust sur les parts sociales de la Société sujettes au trust qui ont été reçues par ce mandataire; (v) tout transfert de parts sociales entre l'Associé de Classe B et l'Associé de Classe A au terme de tout accord ou autre ayant pu être passé entre les associés; (vi) quant à l'Associé de Classe A, toute entité se rapportant au groupe de l'Associé de Classe A ou tout directeur, administrateur, ou conseil de l'Associé de Classe A ou d'une entité se rapportant à un groupe de l'Associé de Classe A (une "Affiliée de l'Associé de Classe A"); (vii) quant à l'Associé de Classe A, toute banque ou institution financière en rapport avec les nantissements, les hypothèques ou autres sûretés grevant les parts sociales ou autres titres de la Société par l'Associé de Classe A et/ou un Cessionnaire Habilité; ou (viii) à un cessionnaire tel que visé à l'Article 14 des présents Statuts.

**Art. 12.** Sans préjudice à toute convention passée entre tous les associés, et aussi longtemps que l'Associé de Classe A détient au moins 5 % du capital en actions émises par la Société et sans déroger à l'Article 11 ci-dessus, dans le cas où l'Associé Vendeur désireux de mettre en vente ou de transférer certains ou l'ensemble de ses parts sociales ou autres titres à un Tiers Acquéreur, cet Associé Vendeur doit donner notification immédiate à l'Associé de Classe A, révélant l'identité du Tiers Acquéreur, le nombre de parts qu'il désire vendre, le prix de vente et tout autre termes et conditions de l'offre ( la «Tag-along Notice»). La Tag-Along Notice et les Notices d'Offre peuvent être envoyées sous forme d'une simple notification pour qu'elles respectent parfaitement les Articles 11 et 12 de ses Statuts et reflètent explicitement le même contenu. Une Tag-along Notice constituera, conformément aux modalités et conditions exposées ci-dessous, une offre irrévocable pour l'Associé de Classe A de participer à la vente avec l'Acquéreur Tiers des parts sociales.

Pendant toute la Période d'Option, l'Associé de Classe A peut notifier par écrit à l'Associé Vendeur qu'il exerce ses droits de requérir de l'Associé Vendeur de prévoir, dans le cadre de la vente proposée à l'Acquéreur Tiers que l'Associé de Classe A a le droit de participer dans la vente selon les mêmes modalités et conditions que l'Associé Vendeur, au pro rata du nombre de parts sociales détenues par l'Associé de Classe A, par rapport au nombre total de parts détenus à ce moment par l'Associé Vendeur: i.e. l'Associé de Classe A sera autorisé à vendre, dans cette proposition de vente, un nombre de parts sociales égal au nombre de parts sociales proposées à la vente, multipliées par la fraction dont le numérateur est nombre de parts sociales possédées par l'Associé de Classe A et dont le dénominateur est le nombre cumulé de parts sociales détenues par l'Associé Vendeur et de l'Associé de Classe A avant cette vente des parts sociales.

Si l'Associé de Classe A décide de ne pas participer à ce Transfert, l'Associé Vendeur sera alors autorisé à vendre ou à transférer tout ou une portion appropriée au pro rata, (ensemble avec les parts de l'Associé de Classe A) tel qu'applicable, des Parts Sociales Offertes au Tiers Acquéreur à tout moment dans une période de quatre-vingt dix (90) jours. Un tel transfert ne doit pas être effectué selon des modalités et conditions plus favorables à l'Associé Vendeur que ceux spécifiés dans la Tag-along Notice. Toutes les parts sociales d'un Associé Vendeur qui ne sont pas vendues dans une période de 90 jours continueront à être régies selon les modalités et conditions de cet Article 12.

Pour éviter tout doute, le droit de l'Associé de Classe A régi par cet Article 12 s'ajoute au droit l'Associé de Classe A régi par l'Article 11.

**Art. 13.** Nonobstant toute disposition contraire, les dispositions des Articles 11 et 12 ne s'appliqueront pas au Transfert de parts ou autres titres par un Associé Vendeur à un Cessionnaire Habilité.

**Art. 14.** Sans préjudice de toute convention passée entre tous les associés et nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts et plus particulièrement des Articles 11 et 12 de ses Statuts, et sous réserve de l'Article 20 ci-dessous, dans le cas où un tiers («l'Offrant»), autre qu'un Affilié d'Associé de Classe A, ferait une offre de racheter de bonne foi toutes les parts sociales émises pour la Société et si l'Associé de Classe A accepte cette offre, les associés restants («Associés Restants») acceptent et se chargent de vendre toutes leurs parts à l'Offrant, si et seulement si l'Offrant désire racheter l'ensemble des parts sociales de l'Associé de Classe A et des Associés Restants dans les mêmes modalités et conditions et la même valeur par part sociale (toutefois sous réserve et subséquemment au paiement du Montant Préférentiel A et du Montant Préférentiel B selon les modalités définies dans les Articles 23 et 24 ci-dessous).

La Société devra, endéans trente (30) jours à partir de la date à laquelle l'Associé de Classe A a accepté l'offre de l'Offrant, notifier par écrit, ou faire le nécessaire pour notifier, chacun des Associés Restants de cette offre («Notice de Vente»). Une telle Notice de Vente contient: (i) le nom de l'Offrant; (ii) la somme proposée et la forme de la proposition et les modalités et les conditions de paiement offertes par l'Offrant; (iii) la date à laquelle l'achat est exécuté et finalisé; et (iv) les noms et le nombre de parts sociales détenues par les associés dont la Société sait qu'ils sont prêts à accepter l'offre.

Si l'un des Associés Restants n'exécute pas ou ne délivre pas la documentation appropriée, nécessaire à la bonne exécution de ladite transaction, il est considéré que tout ses associés (A) sont sensés avoir donné procuration irrévocable à la personne désignée par le conseil de gérance de la société pour accepter cette offre et (B) transféreront, à l'issue de cette offre d'acquisition, toutes leur parts sociales l'offrant. Dans le cas où un associé refuse de céder son/ses certificats de parts sociales en relation avec la réalisation de cette offre, ce certificat sera considéré comme annulé et la Société sera

alors autorisé à émettre un nouveau certificat au nom de l'Offrant et le Conseil de Gérance est autorisé à ouvrir un registre d'associés à cet effet.

**Art. 15.** Dans le cas où un associé vend des parts en violation de ces Statuts (un «Transfert Prohibé»), un tel Transfert Prohibé sera considéré comme nul et non avenu et le Conseil de Gérance ne sera pas affecté par un tel transfert considéré comme un Transfert Prohibé.

**Art. 16.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer à chaque associé de la même classe dans la proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

#### Gérance

**Art. 17.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), composé de 3 membres, qui ne sont pas obligatoirement associés. Ils sont nommés pour une période indéterminée.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, laquelle déterminera également leur rémunération et la durée de leur mandat. Les gérants de la Société seront nommés de la manière suivante:

- a) un gérant parmi la liste proposée par l'Associé de Classe A (le «Gérant de Classe A»);
- b) un gérant parmi la liste proposée par l'Associé de Classe B (le «Gérant de Classe B»); et
- c) un autre gérant désigné par l'assemblée générale des associés (le «Gérant de Classe C»).

Vis-à-vis des tiers, la Société sera liée par les signatures conjointes du Gérant de Classe A, du Gérant de Classe B et du Gérant de Classe C ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance mais seulement dans la limite de ce pouvoir.

**Art. 18.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

**Art. 19.** Le Conseil de Gérance se réunira suite à la convocation faite par deux gérants.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du Conseil de Gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du Conseil de Gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, sous condition que ce moyen de communication soit initié du Luxembourg.

Une telle participation à une réunion du Conseil de Gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil de Gérance désignera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et adopter des résolutions si la majorité de ses membres est présente ou représentée, et comprend au moins un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C. Si dans les 60 minutes de l'heure de réunion convenue ladite majorité n'existe pas, le Conseil de Gérance pourra se réunir de nouveau dans les 24 heures qui suivent et pourra valablement délibérer et adopter des résolutions si deux quelconques de ses membres sont présents ou représentés.

Des résolutions du conseil de gérance sont valablement prises par la majorité des voix exprimées, étant entendu que pareille majorité devra comprendre les votes du Gérant de Classe A et du Gérant de Classe B.

Les délibérations du Conseil de Gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer des pouvoirs particuliers à des comités composés de Gérant de Classe A uniquement, qui se réuniront conformément aux règles définies par le Conseil de Gérance. En particulier, le Conseil de Gérance pourra mettre en place tout conseil de supervision chargé de surveiller la gestion et l'application, pour le compte de la Société, de tous contrats de consulting signés par la Société avec ses affiliées. Les décisions de l'un quelconque de ces comités seront opposables au Conseil de Gérance et la Société, sous réserve que ces comités respectent les limitations découlant de la délégation de pouvoirs leur ayant été accordée par le Conseil de Gérance.

**Art. 20.** Nonobstant ce qui précède, aussi longtemps que l'Associé de Classe A détient au moins 10 % du capital émis de la Société, la Société n'entreprendra aucune action relative aux sujets listés ci-après (aussi bien concernant la Société que ses filiales) et aucune résolution ou décision ne sera prise sans avoir préalablement obtenu: l'autorisation écrite de l'Associé de Classe A si cette affaire est portée devant les associés; ou/et, si applicable, le consentement du Gérant de Classe A et du gérant de Classe C, dans le cas où le sujet est porté devant le Conseil de Gérance:

(1) création d'hypothèques, de cautionnement ou de gage, soit fixe ou flottant, sur les actifs de la Société ou tout autre partie;

(2) octroi de garanties par la Société pour sécuriser des obligations de toute personne ou entité, ou entreprise de la Société pour indemniser toute personne ou entité pour des obligations d'autres parties;

(3) effectuer une fusion, réorganisation, un transfert ou une cession de la Société ou d'une de ses filiales ou une vente de toutes ou d'une partie significative des parts de la Société ou de quelconques parts, actifs, droits ou opérations de toute filiale de celle-ci;

(4) exécuter une opération, donner son accord pour exécuter une opération, et/ou donner son accord implicite pour effectuer une opération qui concerne la Société ou la dissolution ou liquidation d'une des filiales (incluant la dissolution volontaire):

(5) conclure un accord pour scinder une quelconque partie des activités de la Société incluant la création de toutes filiales de la Société;

(6) création ou émission de toute sorte de parts ou de titres de la Société ou de chacune de ses filiales, tout comme des obligations convertibles en action ainsi que d'accorder des options pour des actions ou des titres de la Société ou d'une de ses filiales (employés ou prestataires de service inclus);

(7) la création d'une nouvelle société par action (ou d'une filiale) ou l'acquisition de tout titre d'une société ou le rachat d'une branche d'activité;

(8) la prise d'un nouvel engagement qui ne ressort pas des affaires courantes de la Société et qui entraîne une dépense par la Société qui n'est pas spécifiée dans le budget et qui excède 10.000 Euros;

(9) la nomination et la résiliation du mandat des auditeurs et des avocats de la Société;

(10) transformer, abroger ou changer les droits, préférences ou privilèges de toute classe de parts sociales;

(11) la distribution des profits distribuables de la Société, en argent ou en effectuant un rachat de parts sociales;

(12) tout changement dans l'activité ou dans le secteur d'activité de la Société et/ou investissements faits par la Société et/ou des obligations prises par la Société qui ne sont pas en accord avec ou en conformité avec le plan d'activité de la Société;

(13) conduire toute transaction avec des tiers intéressés ou engagement notamment en relation avec des contrats d'assurance et d'indemnisation des gérants et du fondé de pouvoirs; et

(14) octroi de prêt par la Société dont le montant est supérieur à 10.000 Euros;

(15) détermination des droits de signature de la Société et toute modification y relative;

(16) approbation (i) trimestrielle et annuelle des états comptables de la Société et (ii) du budget annuel ou du plan d'exploitation annuel de la Société;

(17) s'il en existe un, désignation du Chief Executive Officer et démission de ses fonctions;

(18) le cas échéant, détermination des conditions de l'émission et de l'offre de titres au public pour une introduction en Bourse de la Société, sous réserve que la Société soit préalablement transformée, pour cette cause, en société anonyme;

(19) création d'un état d'endettement pour la Société, dont le montant est supérieur à 10.000 Euros (à l'occasion d'une ou plusieurs transactions);

(20) la mise en place ou le changement de la composition ou des pouvoirs, le cas échéant, de chacun des comités du conseil de gérance;

(21) le transfert de parts à toute personne physique et/ou société qui est un concurrent de la Société ou de l'une de ses filiales;

(22) le transfert de parts à toute personne physique et/ou société qui investit ou est actif, avant le 15 juillet 2009, dans des activités substantiellement semblables ou qui entrent en concurrence avec celles de l'édition de publication d'annonces et de placards publicitaires (y compris d'annonces photos), et la gestion de sites internet qui concernent ces deux activités, que ce soit en France, en Italie, en Espagne ou encore en Suisse.

### **Assemblées générales des associés**

**Art. 21.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 22.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### **Droits financiers relatifs aux Parts Préférentielles A**

**Art. 23.** Sans préjudice de toute autre convention distincte entre tous les associés et avant même et par préférence à: (i) la distribution de tout dividende en cash ou en nature ou sous toute autre forme que ce soit par la Société; (ii) toute autre distribution d'actifs par la Société à ses associés dans le cadre d'une liquidation ou d'une liquidation assimilée (telle que cette dernière peut être définie par convention séparée passée entre les associés); (iii) toute autre distribution d'actifs de la Société à ses associés, au titre de cette qualité, et (iv) toute préférence, droit de rachat, ou autre droit de toute autre classe de parts sociales de la Société et en particulier la (ou les) Part(s) Préférentielle(s) B et les Parts Ordinaires; toute Part Préférentielle A émise donnera droit à un dividende global et prioritaire préférentiel sur tout autre actif distribuable (le «Droit de Dividende Prioritaire des Parts Préférentielles A») de la Société, conformément aux dispositions suivantes:

La (ou les) Part(s) Préférentielle (s) A confère(nt) un Droit de Dividende Prioritaire des Parts Préférentielles A payable par la Société à son détenteur à hauteur du montant payé par son titulaire à la Société relativement à cette (ou ces) Part (s) Préférentielle (s) A, (étant entendu que ce montant inclut le montant de la prime d'émission payée pour la souscription de ces Parts Préférentielles A) (le "Prix"), ainsi qu'une somme additionnelle correspondant à 1% du Prix (le «Pourcentage

Additionnel)), calculé mensuellement, cumulatif et établi sur une base mensuelle, et à compter de la date d'émission respective de toute Part Préférentielle A jusqu'à la date correspondante de distribution des dividendes (le «Montant Préférentiel A»).

Le Droit de Dividende Prioritaire des Parts Préférentielles A devra être exercé conformément à l'échéancier suivant (l'"Echéancier de Distribution")

a) Pour la période commençant à compter de l'émission de toute Part Préférentielle A et jusqu'au 31 décembre 2012, les Parts Préférentielles A conféreront un Droit de Dividende Prioritaire des Parts Préférentielles A s'élevant à 35% du Prix plus tout Pourcentage Additionnel qui courrait depuis l'émission jusqu'à la distribution de dividendes intérimaires.

b) Pour la période commençant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, les Parts Préférentielles A conféreront un Droit de Dividende Prioritaire des Parts Préférentielles A s'élevant à 65% du Prix plus tout Pourcentage Additionnel qui courrait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'à la date de distribution de dividendes intérimaires.

Sous réserve du respect des dispositions en vigueur de la Loi, après complet paiement du Montant Préférentiel A, chaque Part Préférentielle A sera automatiquement convertie en une Part Ordinaire.

### **Droits financiers relatifs aux Parts Préférentielles B**

**Art. 24.** Sous réserve de l'Article 23, et sans préjudice de tout autre convention distincte passée entre les associés, après paiement complet du Montant Préférentiel A, par priorité et préférence au paiement par la Société de tout dividende en numéraire relatif aux Parts Ordinaires, les Parts Préférentielles B bénéficieront d'un droit global et prioritaire préférentiel sur tout autre actif distribuable (le «Droit de Dividende Prioritaire des Parts Préférentielles B») de la Société, s'élevant au minimum de: (i) la contrepartie reçue pour la Vente (telle que définie ci-dessous) de Blomedia (telle que défini ci-après), nette de tout frais et débours lié à la vente et (ii) d'un montant de EUR 1.000.000 (le «Montant Préférentiel B»).

Le Droit de Dividende Prioritaire des Parts Préférentielles B pourra uniquement être exercé par le détenteur de Parts Préférentielles B, après paiement complet du Montant Préférentiel A, et comme suit:

Si à un moment quelconque Blomedia déclare un dividende à verser à la Société (la «Distribution de Dividendes Blomedia»), alors les Parts Préférentielles B se verront conférer un Droit de Dividende Prioritaire des Parts Préférentielles B conformément à la Distribution de Dividendes Blomedia et à hauteur du Montant Préférentiel B.

En cas de Vente de Blomedia, les Parts Préférentielles B se verront conférer un Droit de Dividende Prioritaire des Parts Préférentielles B conformément à la Distribution de Dividendes Blomedia et à hauteur du Montant Préférentiel B.

Pour les besoins de ces Statuts, le terme "Vente" désigne toute fusion, consolidation ou restructuration de Blomedia, ou la vente de tout ou partie des actifs ou parts sociales ou actions de Blomedia à toute autre entité ou personne, à l'exclusion de toute opération dans laquelle les associés de Blomedia, antérieurement à cette opération, détiendraient plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote de l'entité survivante ou acheteuse après réalisation de l'opération.

Sous réserve du respect des dispositions en vigueur de la Loi, après paiement complet du Montant Préférentiel B, chaque Part Préférentielle B sera automatiquement convertie en une Part Sociale Ordinaire.

Nonobstant ce qui précède, en aucun cas le Montant Préférentiel B ne pourra être payée avant le paiement complet du Montant Préférentiel A. Dans le cas où une quelconque partie du Montant Préférentiel A serait encore à payer au moment de la déclaration de dividendes par, ou de la vente de, Blomedia, alors, tous les dividendes distribués ou toute contrepartie reçue dans le cadre de la Vente, par Blomedia, seront distribués directement à la Société et seront utilisés par la Société pour le remboursement accéléré anticipé du Montant Préférentiel A. Après remboursement complet du Montant Préférentiel A, la Société utilisera le montant restant pour pouvoir satisfaire au paiement du Montant Préférentiel B.

Pour les besoins du présent Article 24, "Blomedia" désigne Blomedia.pl Sp. Z o.o., société constituée selon les lois polonaises, ayant son siège social situé à Ekologiczna 16/1, 02-798, Varsovie, Pologne.

### **Droits attachés aux parts ordinaires**

**Art. 25.** Chaque Part Ordinaire confère de manière égale à ses détenteurs un même et identique droit de convocation, de participation dans toutes les assemblées générales des associés, de vote, à recevoir des dividendes, et au partage des actifs supplémentaires de la Société en cas de liquidation ou de liquidation assimilée de la Société (sous réserve des dispositions des Articles 23 et 24 ci-dessus).

Les dividendes et/ou toutes autres distributions dans le cas d'une liquidation et de liquidation assimilée concernant les Parts Ordinaires seront payés par la Société sous réserve du paiement de la Préférence Prioritaire A, conformément à l'Echéancier de Remboursement prévu ou plus tôt si possible.

Par la suite, ces dividendes et distributions seront faits par la Société en proportion respective des Parts Ordinaires détenues par les Associés.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 26.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 27.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le Conseil de Gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 28.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société, le bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

#### **Dividendes - Réserves**

**Art. 29.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Conformément à toute disposition des présents Statuts et particulier aux Articles 23, 24 et 25, l'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 30.** Conformément à toute disposition des présents Statuts et particulier aux Articles 23, 24 et 25, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la loi ou des Statuts.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 31.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

**Art. 32.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur (s), personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société, sans préjudice des Articles 23 et 24 ci-dessus.

#### **Loi applicable**

**Art. 33.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

#### *Douzième résolution*

Il est unanimement décidé de (i) prendre acte de la démission de M. Andrew Martin Menzies en tant que gérant de la Société avec effet immédiat à ce jour, de (ii) de confirmer le mandat de M. Chris Jorgensen en tant que gérant de Classe A et de (iii) nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat à ce jour pour une durée indéterminée:

- M. Jakub Marek Zielinski, né à Poznan (Pologne), le 24 mai 1978, domicilié à Ekologiczna 16/ 1, 02-798, Varsovie, Pologne, en tant que Gérant de Classe B; et

- TMF Corporate Services S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Gérant de Classe C.

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ 4.700 EUR (quatre mille sept cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des comparants à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des comparants, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, Ch. de KERCHOVE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2008. LAC/2008/39182. — Reçu à 0,50%: deux mille cinq cent trente sept euros cinquante cents (EUR 2.537,50).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008127146/220/1277.

(080148267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Alster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.349.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of September.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held a meeting of the shareholders of Alster S.à r.l., (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 10 June 2008, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 139.349 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1665, page 79911 dated 7 July 2008 and have been amended following a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, drawn up on 18 July 2008 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2172, page 104210 dated 6 September 2008.

The meeting is opened by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary, Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The names of the shareholders represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that the one thousand (1,000) shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), in cash, by creating and issuing one thousand (1,000) new shares (the "Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, with a share premium of a total amount of two million three hundred twenty-five thousand Euro (EUR 2,325,000.-), to be fully paid up, by way of contribution in cash;

2. Amendment of the article 5 of the Articles in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution; and

3. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

*First resolution*

The meeting of shareholders resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), in cash, by creating and issuing one thousand (1,000) new shares (the "Shares"),

having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, with a share premium of a total amount of two million three hundred twenty-five thousand Euro (EUR 2,325,000.-).

#### *Subscription and payment*

1) Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, a société en commandite par actions/ société d'investissement à capital variable/ fond d'investissement spécialisé incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register under number B. 132.034, declares to subscribe to the ownership of four hundred and two (402) Shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued with a share premium of a total amount of nine hundred thirty-four thousand six hundred fifty Euro (EUR 934,650.-) (i.e a share premium of two thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 2,325.-) per share), for an aggregate total amount of nine hundred forty-four thousand seven hundred Euro (EUR 944,700.-), and to fully pay them up along with the share premium by contribution in cash, therefore the amount of nine hundred forty-four thousand seven hundred Euro (EUR 944,700.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The total amount of share premium of nine hundred thirty-four thousand six hundred fifty Euro (EUR 934,650.-) (i.e a share premium of two thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 2,325.-) per share) paid on these four hundred and two (402) Shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, shall remain attached to such four hundred and two (402) Shares and are hereby allocated to a first special share premium account.

2) Alpina Real Estate Company S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B. 131.697, declares to subscribe to the ownership of five hundred ninety eight (598) Shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, issued with a share premium of a total amount of one million three hundred ninety thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,390,350.-) (i.e a share premium of two thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 2,325.-) per share), for an aggregate total amount of one million four hundred five thousand three hundred Euro (EUR 1,405,300), and to fully pay them up along with the share premium by contribution in cash, therefore the amount of one million four hundred five thousand three hundred Euro (EUR 1,405,300), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The total amount of share premium of one million three hundred ninety thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,390,350.-) (i.e a share premium of two thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 2,325.-) per share) per share) paid on these five hundred ninety eight (598) Shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, shall remain attached to such five hundred ninety eight (598) Shares and are hereby allocated to a second special share premium account.

#### *Second resolution*

The meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution, which shall read as follows:

##### **" Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2000) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée des actionnaires de Alster S.à r.l., (la "Société") une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée selon acte notarié en date du 10 juin 2008, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 139.349 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1665, page 79911 en date du 7 juillet 2008 et qui ont été modifiés à la suite d'un acte

notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dressé le 18 juillet 2008 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2172, page 104210 en date du 6 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte par Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, étant le Président.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration «ne varietur», une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda:*

1. Augmentation du capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), en numéraire, par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales, (les "Parts"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission de deux millions trois cent vingt-cinq mille Euro (EUR 2.325.000,-), entièrement libérée par un apport en numéraire.

2. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises sous la résolution précédente; et

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), en numéraire, par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales, (les "Parts"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, et émise avec une prime d'émission de deux millions trois cent vingt-cinq mille Euro (EUR 2.325.000,-).

#### *Souscription et paiement*

1) Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, une société en commandite par actions/ société d'investissement à capital variable/ fond d'investissement spécialisé, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 132.034, déclare souscrire comme il suit à la propriété de quatre cent deux (402) Parts de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, émises avec une prime d'émission d'un montant total de neuf cent trente quatre mille six cent cinquante Euro (EUR 934.650,-) (Le une prime d'émission de deux mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 2.325,-) par part sociale), pour un montant total global de neuf cent quarante-quatre mille sept cent Euro (EUR 944.700,-), qui vont être entièrement payées avec la prime d'émission par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant de neuf cent quarante-quatre mille sept cent Euro (EUR 944.700,-) est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Le montant total de la prime d'émission de neuf cent trente quatre mille six cent cinquante Euro (EUR 934.650,-) (i.e une prime d'émission de deux mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 2.325,-) par part sociale) payé sur ces quatre cent deux (402) Parts de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, doit rester attaché à ces quatre cent deux (402) Parts et est alloué à un premier compte spécial de prime d'émission.

2) Alpina Real Estate Company S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 131.697, déclare souscrire comme il suit à la propriété de cinq cent quatre-vingt dix-huit (598) Parts de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission d'un montant total d'un million trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent cinquante Euro (EUR 1.390.350,-) (i.e une prime d'émission de deux mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 2.325,-) par part sociale), pour un montant total global d'un million quatre cent cinq mille trois cents Euro (EUR 1.405.300,-), qui vont être entièrement payées avec la prime d'émission par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant d'un million quatre cent

cinq mille trois cents Euro (EUR 1.405.300,-) est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Le montant total de la prime d'émission d'un million trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent cinquante Euro (EUR 1.390.350,-) (i.e. une prime d'émission de deux mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 2.325,-) par part sociale) payé sur ces cent quatre-vingt dix-huit (598) Parts de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, doit rester attaché à ces cinq cent quatre-vingt dix-huit (598) Parts et être alloué à un premier compte spécial de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, afin de refléter les décisions prises sous la résolution précédente et qu'il soit dorénavant lu comme suit:

#### **« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2000) parts sociales (les «Parts Sociales»), d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».)

#### *Coûts*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des personnes comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, G. Schwachtgen, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. LAC/2008/38858. - Reçu onze mille sept cent cinquante euros Eur0,50% = 11.750.-.

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127145/5770/192.

(080148466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

#### **Est Lux Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 26, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 141.988.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

- Ozlen GEZER, gérante administrative, demeurant à F-57180, Terville, 12, avenue Jean Moulin.
- Erol GEZER, maçon, demeurant à F-57180, Terville, 12, avenue Jean Moulin.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de Est Lux Constructions Sàrl.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

**Art. 3.** La société a pour objet la construction de bâtiments, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Ozlen GEZER, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Erol GEZER, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (700,- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5612 Mondorf-les-Bains, 26, avenue François Clement.
- Le nombre des gérants est fixé à (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:
- \* Ozlen GEZER, gérante administrative, demeurant à F-57180, Terville, 12, avenue Jean Moulin.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. GEZER, E. GEZER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 15 septembre 2008, REM 2008 / 1155. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500,- € à 0,5%= 62,50 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 octobre 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008127120/218/64.

(080148305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Belgravia Swiss 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 134.060.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126762/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08161. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**HKE Fund Management Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.893.

Par résolution signée en date du 7 mars 2008, l'associé unique a décidé de révoquer KPMG, de son mandat de réviseur d'entreprise avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126384/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Aberdeen European Balanced Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.918.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2008.

Pour ABERDEEN EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, Sicav

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008126082/1126/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07668. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Armadillo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.373.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 02 septembre 2008*

- les actionnaires acceptent la démission de la société Alpha Management Services (Luxembourg) S.A. de son poste d'administrateur, avec effet immédiat;

- les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008126978/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---